



cgt.renault.cleon@wanadoo.fr

Cléon, mercredi 12 septembre 2007

**Défendons
le droit de grève !**

**Patrick Chatain, Yoann Rousseau, Hervé
Derenne, Pascal Compain, Jimmy Frimon :**

**Qu'ont-ils fait ?
Pourquoi Renault les licencie ?**



**LES DEFENDRE
C'EST AUSSI NOUS DEFENDRE !**

POURQUOI ?



Voir pages 2 et 3

Vendredi 14 septembre 2007, ces 5 salariés de l'usine du Mans licenciés en avril dernier, comparaîtront **en audience de départage du tribunal des Prud'hommes de Boulogne pour exiger leur réintégration.**



Rappel des faits :

✓ Ils ont été licenciés parce qu'ils étaient en grève avec une majorité de salariés de leur établissement pour s'opposer à un accord de flexibilité rejeté par plus de 81 % de salariés concernés et consultés par la C.G.T.

Accord prévoyant le travail du samedi obligatoire sans paiement des heures supplémentaires.



✓ Ils ont été licenciés pour casser le mouvement de mobilisation qui s'exprimait depuis déjà de longues semaines et que la direction ne parvenait pas à étouffer.

✓ Ils ont été licenciés parce qu'à l'usine du Mans, la direction ne parvenait pas à imposer un accord de flexibilité contrairement aux autres usines du Groupe.



✓ Ils ont été licenciés parce qu'avec leurs collègues de travail, ils n'ont pas cédé aux pressions de la direction, aux provocations d'une partie de l'encadrement.



Les 16 et 17 mars 2007, la direction organise une partie de l'encadrement en commandos pour narguer et injurier les grévistes.

Ces derniers ont stationné jours et nuits à quelques mètres des grévistes tantôt sur la voie publique, tantôt à jouer à la pétanque ou à manger des petits fours offerts par la direction. Déguisé en ouvrier, le directeur du site lui-même est en tête de ses commandos, équipés de boucliers pour en découdre avec les grévistes et notamment, en utilisant une lance à incendie.



Et pourtant, les grévistes n'ont pas cédé à la provocation.

Le 8 juin 2007, les 5 salariés licenciés prouvent leur innocence devant les Prud'hommes de Billancourt.

Le 21 mars 2007, ces 5 camarades sont en mise à pied conservatoire et le 6 avril, ils sont licenciés. Ils sont accusés de jets d'œufs ou de jets de pierres, sans l'ombre d'éléments de preuves.

⇒ Quant à elle, la direction n'a pas été capable d'apporter le moindre élément de preuve, si ce n'est des attestations de cadres, qui pour la majorité, sont fraîchement embauchés.



Les attestations produites sont contradictoires les unes des autres. Lorsque certains déclarent avoir vu M. X faire telle ou telle chose, les autres ont vu autres choses.

En licenciant ces 5 salariés, la direction s'est attaquée à la capacité des salariés à se faire entendre, à dire NON à la course effrénée de la direction pour les seuls profits des actionnaires au détriment des conditions de vie et de travail des salariés.



D'autres encore, déclarent reconnaître " M. X qui était cagoulé... à sa haute stature et à sa démarche voûtée... ".



Les prud'hommes ont renvoyé l'affaire devant un juge départiteur de Boulogne Billancourt le 14 septembre prochain.

L'attaque du gouvernement contre le droit de grève à la SNCF ou à la RATP répond aux exigences du patronat, qui veut avoir les mains totalement libres pour aller toujours plus loin dans ses exigences de profits, tant dans le public que dans le privé.



Renault, en phase avec le gouvernement Sarkozy, veut criminaliser l'action syndicale.

Le licenciement de 5 grévistes chez Renault s'inscrit dans ce même contexte. Quand les politiques légifèrent pour limiter le droit de grève dans le public, les patrons agissent en licenciant pour les mêmes objectifs de réduction des libertés et des coûts.



**ALORS DEFENDRE
LES CINQ SALARIES DE L'USINE DU MANS,
C'EST DEFENDRE L'INTERET
DE TOUS LES SALARIES.**

C'est pourquoi, la Coordination CGT Renault appelle les syndicats CGT du Groupe, les militants et les salariés à se rassembler devant le siège de Renault pour affirmer leur attachement au droit de s'exprimer, y compris par la grève, pour faire valoir leurs intérêts et défendre leurs droits.

La coordination des syndicats C.G.T. appelle les salariés à la grève ou à prendre leurs dispositions.

La C.G.T. appelle les Renault à se mobiliser pour défendre leur droit de grève et d'expression.

Rassemblement avec prise de parole et conférence de presse :

Vendredi 14 septembre 2007 à 11 h 30 devant le siège de Renault - Quai le Gallo. Métro Pont de Sèvres.

Cortège :

Du siège de Renault - 13-15 Quai le Gallo - jusqu'au Tribunal des Prud'hommes de Boulogne Billancourt - 7 rue Mahias. Départ vers 11 h 45. Rassemblement devant la salle des fêtes à l'angle de la rue Mahias et de l'avenue Jean-Baptiste Clément.

Audience :

14 h au Tribunal des Prud'hommes de Boulogne Billancourt, 7 rue Mahias.

Dès 8 h 00, le vendredi 14 septembre 2007,

La CGT Renault Cléon appelle

à cesser le travail 1 heure minimum

**(pouvant aller à la journée), afin de permettre
aux salariés de participer à cette
manifestation.**

Départ du transport collectif à 8 h 30 devant le Local Outillage.

Retour prévu vers 17 h 00.

Inscrivez-vous auprès des militants CGT ou par téléphone au 68036.

Défendons notre droit de grève !

**Exigeons la réintégration
des 5 salariés du Mans !**